

# DU DROIT DES SOCIÉTÉS

**Directeur de la formation : M. William Altide**, MCF associé de l'Université de Lille

## Objectifs :

Ce diplôme repose sur l'étude des mécanismes sociétaires les plus utilisés.

L'ingénierie au stade de la création trouve dans la formation autant de place que la gestion des structures déjà créées. L'approche « englobante » choisie par notre équipe permet également de ne pas négliger les difficultés rencontrées par les sociétés.

## Public :

- **Salariés, professionnels libéraux, particuliers, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi** : avocats, notaires, conseillers en gestion de patrimoine, experts-comptables.

- **Etudiants** : inscrits parallèlement dans un cursus de formation initiale (M2, préparation IEJ,...).

## Formation ouverte en :

- Formation Initiale (FI)
- Formation Continue (FC)

## Compétences :

Le droit des sociétés constitue une discipline susceptible d'être intégrée par la plupart des métiers du droit (avocats et notaires principalement), mais également du chiffre (experts comptables), ou encore de la gestion de patrimoine.

Compétences ciblées :

- Conseil en structuration des entreprises ;
- Conseil en cession des sociétés ;
- Accompagnement de la vie des sociétés.

## Conditions d'accès :

- Recrutement sur dossier de candidature ;
- Titulaire d'un bac +4 au minimum, ou équivalent. Les fondamentaux du droit des contrats doivent être assimilés pour accéder à la formation.

## Organisation :

Le DU reçoit une durée de 1 an, soit 100 heures de cours.

Il démarre courant octobre et se termine en juillet. Les cours se déroulent tous les vendredis après-midi (et exclusivement les vendredis après-midi).

Examens en juin ou juillet. Seconde session en septembre.

Les cours se déroulent uniquement en présentiel à Lille, à la Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de l'Université de Lille.

La formation ne permet pas d'effectuer un stage.



# DU DROIT DES SOCIÉTÉS

## Conditions d'examens :

**Contrôle continu des connaissances par module** : les modalités sont déterminées conjointement par les enseignants du module, en concertation avec le responsable de la formation. Une seule note est ainsi obtenue par module, au titre du contrôle continu des connaissances.

Le DU comprend une inscription aux trois modules, **deux épreuves terminales**, effectuées courant juin ou juillet, permettant de contrôler l'acquisition globale des connaissances et la capacité de restitution des enseignements reçus au cours de l'année par les étudiants. Elles consistent en :

- **Un examen écrit**, portant sur une ou plusieurs des matières enseignées ;
- **Un examen oral**, consistant en un bref exposé portant sur un sujet tiré au sort et relatif à n'importe quelle matière enseignée au DU. L'exposé se déroule devant un jury, composé d'un minimum de deux enseignants du DU. Il est suivi de questions et d'une discussion.

Seuls sont autorisés à se présenter aux épreuves terminales les étudiants ayant obtenu la moyenne de 10/20, en tenant compte de l'ensemble des notes issues du contrôle continu réalisé dans le cadre des 3 modules.

Obtiennent le diplôme, les étudiants obtenant au moins une moyenne de 10/20, sur la base des deux notes issues de l'examen terminal.

La note finale de l'étudiant, permettant l'attribution d'une éventuelle mention, s'inscrit comme la moyenne de l'ensemble des notes obtenues par ledit étudiant dans le cadre de la formation. Toutefois, pour le calcul de cette moyenne, les notes du contrôle continu reçoivent un coefficient 1, tandis que les notes issues du contrôle terminal reçoivent un coefficient 3.

**Une seconde session est organisée en septembre** pour les personnes n'ayant pas obtenu le diplôme en première session, mais ayant tout de même obtenu la moyenne de 10/20, sur la base des notes issues du contrôle continu.

## Programmes des enseignements :

### **Module n°1 : Fondamentaux du droit des sociétés (32 h)**

Droit commun des sociétés (12 h)

Fiscalité des sociétés (10 h)

Sociétés en difficulté (10 h)

### **Module n°2 : Droit spécial des sociétés (32 h)**

Sociétés civiles (12 h)

SARL (8 h)

SNC (2 h)

SAS et SA (10 h)

### **Module n°3 : Mise en œuvre globale des connaissances (36 h)**

Secrétariat juridique des sociétés (10 h)

Cession de droit sociaux, LOI, pactes d'associés (10h)

Régime social du dirigeant de société (3 h)

Fusions (5 h)

Gestion pratique des opérations sociétaires (8 h)



# DU DROIT DES SOCIÉTÉS

## Informations pratiques :

### Pour candidater en ligne :

Du 10 juin au 10 juillet 2024.

Du 21 août au 15 septembre 2024.

<https://www.univ-lille.fr/etudes/candidater/>

Puis « Candidater dans une formation hors LMD ».

Plus d'informations à télécharger sur la page du DU :

<https://www.univ-lille.fr/formations>

<https://droit.univ-lille.fr/formations/catalogue-des-formationen> ou en consultation au bureau des FTLV.

### Coût de la formation :

- Stagiaire de la formation continue (*demandeur d'emploi, salarié financé, mobilisation CPF<sup>1</sup>, non souhait de mobilisation du CPF<sup>1</sup>, profession libérale autre organisme de financement...*) : 1 800€
- Tarif individuel (*Etudiant, CPF<sup>1</sup> non mobilisable*) : 1 000€
- Formation complémentaire : 1 000€

Le nombre de places est limité.

Aucun remboursement n'est autorisé après le début des enseignements (sauf cas de force majeure dûment justifié).

**Calendrier** : Enseignements dispensés d'octobre à juin, le vendredi après-midi exclusivement (examens en juin/juillet)

**Lieu de la formation** : Faculté des sciences juridiques politiques et sociales, 1 place Déliot, 59000 Lille.

### Contacts :

Département FTLV (Formations Tout au Long de la Vie)

Bureau A3.07 Faculté des sciences juridiques politiques et sociales

1, place Déliot – CS 10629 - 59000 Lille

Tél. +33 (0)3 20 90 74 62 [du-fsjps@univ-lille.fr](mailto:du-fsjps@univ-lille.fr)

<sup>1</sup> Contacter [fc-fsjps@univ-lille.fr](mailto:fc-fsjps@univ-lille.fr) pour connaître l'éligibilité.